

La coopération documentaire régionale, faits et chiffres

*par Béatrice Pédot de la Fédération française
de coopération entre bibliothèques*

A

lors que les six premières agences régionales de coopération furent créées en 1984, nous en dénombrons aujourd'hui 21. L'ensemble de la France métropolitaine est ainsi dotée de structures de ce type (hormis la Corse et la Lorraine). Une agence de coopération est implantée également à la Réunion. Une récente enquête menée par la Fédération Française de Coopération entre Bibliothèques permet, d'ores et déjà, une présentation synthétique du fonctionnement et des activités de ces structures.

FONCTIONNEMENT

Si les structures régionales de coopération sont nées d'une incitation volontariste de l'Etat, il n'en demeure pas moins que leur fonctionnement est l'objet d'un partenariat marqué entre l'Etat, les collectivités territoriales et les professionnels. L'investissement des collectivités territoriales se traduit

par un financement confirmé dans une majorité de régions, dans des proportions encore variables (3 à 60 % du total des subventions).

L'intérêt des collectivités territoriales se perçoit également par leur implication dans l'exécutif de ces structures : 42 % des agences ont à leur présidence un élu territorial, seules cinq d'entre elles ne comptent pas encore d'élus dans leur bureau. Si les professionnels des bibliothèques sont encore majoritaires au sein des Conseils d'administration, la participation de documentalistes, de libraires, d'éditeurs n'est pas négligeable notamment dans les régions où il n'existe ni office du livre ni Centre régional des Lettres et où les orientations des agences sont alors résolument interprofessionnelles. Au total, 41 personnes salariées contribuent à dynamiser ces structures par l'échange et la proposition d'information, de documentation et de services. Des équipes encore légères (8 d'entre elles ne comptent qu'1 salarié), mais dont

L'efficacité ne peut qu'être reconnue à l'examen des nombreuses activités proposées.

CHAMPS D'ACTION

Les domaines d'activités des structures de coopération sont divers : mise en valeur du patrimoine écrit et graphique, production et diffusion d'information bibliographique au moyen de bases bibliographiques régionales, ouverture du livre à tous les publics, promotion et diffusion de la production audiovisuelle, contribution à la formation professionnelle.

Des actions prioritaires sont dégagées en fonction des exigences et des spécificités de chaque région. L'enquête réalisée par la FFCB laisse apparaître que la mise en valeur du patrimoine écrit et les opérations de promotion du livre et de la lecture sont souvent les secteurs d'activités les plus développés par les agences ; d'autres néanmoins sont en pleine évolution (audiovisuel, par exemple).

Nous reprendrons ci-dessous les différents axes de travail à l'intérieur de

chaque domaine : il ne s'agit pas d'une énumération exhaustive mais d'une illustration d'actions réalisées.

Dans le domaine des *actions patrimoniales*, plusieurs associations régionales ont établi des plans d'acquisitions, de conservation et d'élimination concertés des périodiques ou d'une partie de la production bibliographique. Deux agences (INTERBIBLY et ARCOB) gèrent des ateliers de microfilmage, CORAIL participe activement à l'opération de microfilmage de la presse régionale ; d'autres entreprennent des plans de microfilmage ponctuels pour des périodiques spécifiques. De nombreuses opérations de communication et de mise en valeur des fonds sont élaborées. Ainsi, plusieurs agences travaillent au développement de l'utilisation des mémoires optiques : ACCES et le CRL Midi-Pyrénées étudient et proposent des systèmes d'archivage numérique de la presse de la fin du 19ème et du début du 20ème siècle. ABCD Poitou-Charentes a réalisé un premier vidéodisque "Mémoire d'images en Poitou-Charentes", qui recense plus de 8 000

images. Ce projet a remporté le prix de l'innovation au Carrefour Média Jeunesse en novembre 1989. Un second vidéodisque est déjà en chantier. La promotion des fonds patrimoniaux en région est également l'objet d'importantes expositions comme "Trésors des bibliothèques en Bretagne" et suscite l'édition de nombreux catalogues spécifiques.

L'information bibliographique fut à l'origine, un des axes de travail essentiel des agences de coopération. Controverses et flous ministériels en rendirent la tâche parfois délicate ! Néanmoins, trois bases bibliographiques régionales ou inter-régionales existent et fonctionnent : BRAZIL en Rhône-Alpes, NOTIX en Ile-de-France et la coopérative inter-régionale NADAL implantée en Midi-Pyrénées. Ces bases produisent et diffusent de l'information bibliographique et fournissent la localisation des documents. Elles s'alimentent en nouvelles notices grâce au catalogage partagé de leurs adhérents ou à l'achat de notices auprès de fournisseurs extérieurs comme le Cercle de la Librairie ou la

BN. Elles promotionnent l'idée de réunir de l'information bibliographique de sources diverses dans un format unique (UNIMARC) et sensibilisent les fournisseurs de logiciels à la nécessité de créer les interfaces utiles. ABIDOC mettra très prochainement en service une base bibliographique bourguignonne d'une nature un peu différente : références et localisation d'ouvrages d'intérêt local ou régional. Certaines agences de coopération qui ne gèrent pas de bases bibliographiques collaborent à celles qui existent ou étudient la possibilité d'achat groupé de notices (CBA, en Aquitaine, par exemple).

Dans le domaine de l'audiovisuel, trois agences négocient et achètent des droits pour la diffusion de vidéogrammes (COBB, ACORD, CORDIAL). Ce service est à l'étude dans d'autres régions. Des productions audiovisuelles ont été réalisées : "Drôle de Trame" par ARCOB, "12 portraits d'auteurs francophones" par ALCOL, "La petite interface d'en face" par ARCOB. Des festivals et des vidéoconférences sont organisés, notamment en Rhône-Alpes et en Bretagne, en collaboration étroite avec les autres secteurs de l'audiovisuel. Enfin, dans ce secteur où la formation professionnelle est en

core une priorité, nombreuses sont les journées d'étude et de formation proposées par les agences de coopération. En ce qui concerne les *publics* dits *spécifiques*, deux structures de coopération (CORAIL et ARCOB) gèrent des bibliothèques sonores régionales. ARCOB est, d'ores et déjà, un relais régional pour l'implantation de machines de type Delta dans les bibliothèques (micro-ordinateur, imprimante en braille et carte de synthèse vocale). D'autres structures interviennent dans la lutte contre l'illettrisme notamment par le biais d'achats et de diffusion de logiciels d'entraînement à la lecture. ACCES, dans le Nord, travaille en relation avec les milieux carcéraux et hospitaliers et ceci, plus particulièrement dans le cadre de la formation des personnels.

Dans le domaine de la *littérature jeunesse*, outre la création de catalogues de ressources et de bibliographies sélectives, deux agences (CRL Midi-Pyrénées et ACCES) gèrent des centres de documentation sur la littérature pour la jeunesse.

Les agences de coopération ont pour interlocuteur privilégié les organismes de formation de leur région. La plupart des opérations de formation sont me-

nées en partenariat (CRFPT, CRFB, ABF, FAS, Rectorat...). Ainsi, en 1989, 60 programmes de formation ont été élaborés. Si beaucoup sont axés sur l'informatique et les nouvelles technologies, des aspects professionnels plus "classiques" ne sont pas négligés. L'objectif de ces formations est de s'adresser à tous les professionnels, quel que soit le statut de leur employeur. Les agences régionales de coopération réfléchissent également à la mise en relation et au partenariat possible avec les bibliothèques d'autres régions d'Europe. Dès la première diffusion du "Plan d'action pour les bibliothèques de la CEE", des projets émanant d'agences de coopération ou de la FFCB ont été adressés aux autorités compétentes (DG XIII). Les 19 et 20 juin 1990, la FFCB en partenariat avec l'ABF, l'ADBS, l'AENSB organisera à Strasbourg, des journées d'étude sur les projets européens. Ces journées ont pour objet la présentation d'informations concrètes sur le plan d'action, son mode d'emploi et son espace géographique.

Ce rapide parcours, à travers les activités des agences régionales de coopération, n'est pas limitatif. Les résultats de l'enquête "Etat des lieux de la coopération" seront publiés sous peu et complètent les informations contenues dans cet article. Les personnes ou organismes intéressés peuvent s'adresser à la FFCB.

EN GUISE DE CONCLUSION...

Le développement des agences de coopération, au cours de ces dernières années, les place, d'ores et déjà, à l'échelon régional, comme une force vive de concertation entre élus et professionnels : une concertation dont les modalités restent parfois encore à approfondir mais qui a le mérite de participer activement à l'édification d'une politique culturelle décentralisée.

La FFCB fédère les structures françaises de coopération (nationales, régionales...). Elle publie une revue, *l'Interactif*.

FFCB Résidence "La Fontaine aux Clercs, 84, rue Vergniaud
75013 Paris.
Tél : 45 89 99 60

Des agences de coopération dans 21 régions...

Alsace :	CORDIAL
Aquitaine :	CBA
Auvergne :	COBRA
Bourgogne :	ABIDOC
Bretagne :	COBB
Centre :	AGIR
Champagne-Ardenne :	INTERBIBLY
Franche-Comté :	ACCOLAD
Ile-de-France :	AC2L
Languedoc-Roussillon :	CLLR
Limousin :	ALCOL
Midi-Pyrénées :	CRL
Nord-Pas de Calais :	ACCES
Basse-Normandie :	CORAIL
Haute-Normandie :	AHNCORD
Pays-de-Loire :	ARCOB
Picardie :	PICASCO
Poitou-Charentes :	ABCD
P.A.C.A. :	DOREMI
Rhône-Alpes :	ACCORD
La Réunion :	ARCIB
Coopération inter-régionale :	NADAL.